

L'action extérieure de la France pour
l'éducation dans
les pays en
développement
2010-2015

2010



L'aide française au développement accorde **une priorité majeure au secteur de l'éducation**, qui constitue un des piliers du développement. Ce choix correspond à celui des États avec lesquels la France développe une coopération : sur trente-deux Documents cadres de partenariat (DCP) signés fin 2008, dix-neuf font de l'éducation un secteur prioritaire, et de la promotion du français et de la francophonie, un secteur transversal de coopération.

C'est un **choix de solidarité** pour que chacun puisse exercer ses droits en ayant accès aux connaissances, langues, savoir-faire et idées.

C'est un **choix stratégique** en faveur d'une croissance durable et de la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes, condition de la transition démographique des pays en développement et facteur d'amélioration de la santé des populations.

Sur la base de **diagnostics et de priorités partagés** avec les pays partenaires, ce choix conduit la France

à une **aide plus efficace** (dans l'esprit de la Déclaration de Paris de 2005 et de l'Agenda d'Accra de 2008).

Dans ce cadre, la France a décidé de promouvoir d'ici 2015 deux objectifs majeurs :

- apporter une contribution décisive à la **scolarisation primaire universelle** et à l'objectif de la **parité d'accès à l'éducation filles/garçons** ;
- promouvoir une **vision intégrée de l'éducation**, comprenant les enseignements primaire et secondaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, pour répondre aux défis de l'avenir de la jeunesse dans une nouvelle stratégie élargie à l'ensemble du secteur éducatif.

La réalisation de ces objectifs s'adosse à une politique de promotion du français, langue d'accès aux savoirs, en particulier en Afrique francophone où le français est langue d'enseignement.

Pour ce faire, la France actualise et rénove les instruments et les dispositifs utilisés jusqu'à présent et renforce les capacités des pays destinataires de l'aide au pilotage de leur système éducatif.

LA STRATÉGIE 2010-2015

La stratégie de 2005 s'inscrivait, d'une part, dans un contexte international placé sous l'égide de programmes développés par les Nations unies : l'Éducation pour tous et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Cette stratégie s'inscrivait, d'autre part, dans un contexte français de transfert à l'Agence française de développement de l'intégralité des projets en matière d'éducation de base auparavant gérés directement par le MAEE.

La nouvelle stratégie 2010-2015 va bien au-delà d'une simple mise à jour. Elle élargit délibérément le champ couvert précédemment et propose une nouvelle approche pour répondre aux défis que posent l'avenir de la jeunesse et sa contribution au développement des pays du Sud : quelles études, quelles formations et quel apprentissage des langues pour quelle insertion économique et sociale ? Les fondements de la stratégie « Éducation, Formation et Insertion » (2010-2015) et les principes sur lesquels elle s'appuie ont été adoptés par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 5 juin 2009.



Écolières en Éthiopie - © IRD/Aing



Les atouts

de l'action internationale de la France en matière d'éducation

● **Une expertise reconnue dans le domaine de l'éducation** : adossée à un système éducatif ancien, solide et diversifié, la recherche française est féconde dans ce domaine, en particulier en économie et en sciences de l'éducation.

● **La francophonie est un atout dans ce secteur** : les systèmes éducatifs des pays francophones présentent, par leur histoire et la langue d'enseignement, des convergences et des intérêts partagés avec le système éducatif français.

● **Une forte capacité opérationnelle** : par l'étendue de son réseau, la France dispose de leviers d'action dans tous les domaines de l'éducation, au niveau bilatéral comme au niveau multilatéral.

● **Le rôle politique de la France comme facilitateur pour l'accès des pays aux financements internationaux, tout particulièrement en Afrique** : la France est souvent chef de file des bailleurs de fonds au niveau local et sait mobiliser l'expertise de manière efficace.

CHIFFRES-CLÉS POUR L'ÉDUCATION

DES PROGRÈS

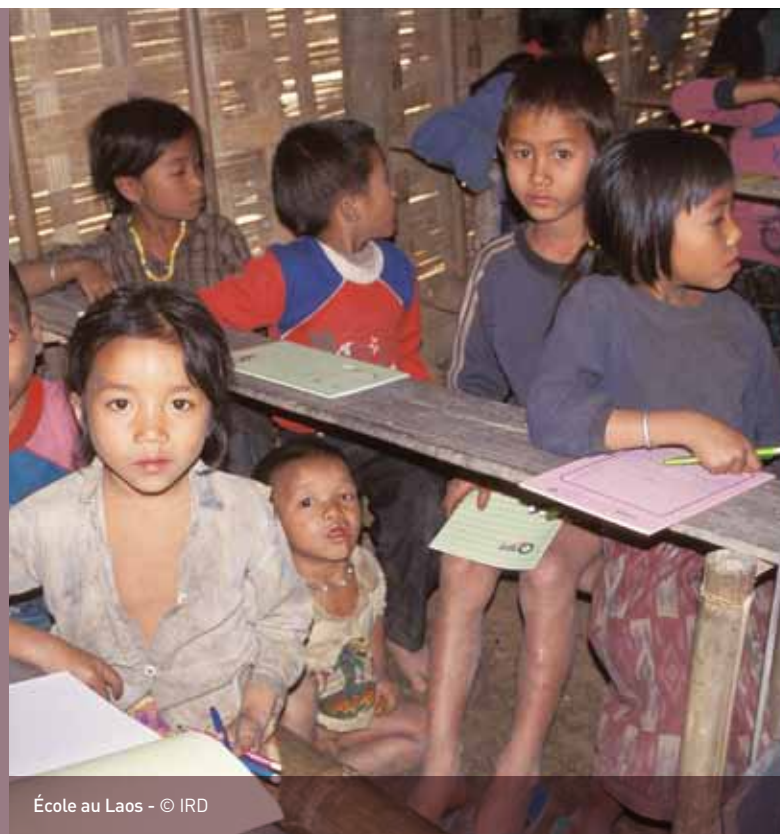
- Entre 1999 et 2006, le taux net de scolarisation moyen est passé de 54 % à 70 % en Afrique subsaharienne.
- Les deux tiers des pays en développement ont atteint la parité filles/garçons dans l'éducation de base.

DES DÉFIS

- 75 millions d'enfants ne fréquentent toujours pas l'école.
 - 55 % d'entre eux sont des filles.
- l'UNESCO estime à 11 Mds \$ par an les besoins d'aide extérieure pour réussir l'éducation pour tous (pic de 5,5 Mds \$ atteint en 2006).

POSITION DE LA FRANCE

- Au cours des dernières années,
- La France a contribué en moyenne pour 130 M€ par an au secteur de l'éducation de base, en bilatéral.
 - La France a contribué pour 20 M€ à l'initiative multilatérale Fast Track (FTI) entre 2005 et 2008, et s'est engagée à porter ce montant à 50 M€ pour la période 2010-2012.



École au Laos - © IRD

Les défis

Des progrès importants ont été réalisés en termes d'effectifs scolarisés depuis 2000 puisqu'en huit ans le nombre d'enfants accueillis à l'école primaire s'est, en effet, accru de 30 millions. Il reste néanmoins aujourd'hui 75 millions d'enfants dans le monde qui n'ont pas accès, et de graves insuffisances persistent :

- **des abandons en cours de scolarité encore trop élevés dans de nombreux pays.** En Afrique subsaharienne, si neuf enfants sur dix entrent désormais en première année d'école primaire, ils ne sont que deux sur trois à en achever le cycle. (Le taux d'achèvement du primaire - pourcentage d'une génération qui accomplit un cycle primaire complet - est le véritable indicateur de la scolarisation universelle OMD 2.)

Cette faible proportion s'aggrave encore en milieu rural, dans les familles les plus pauvres, et touche davantage les filles que les garçons ;

- **une qualité de l'enseignement et une maîtrise des langues globalement insuffisantes**, avec une grande diversité de situations à l'intérieur des pays ;

- **un défaut d'adéquation entre les formations et les besoins des économies**, qui nécessite de revoir la pertinence de ces formations et le contenu des programmes ;

- **une dégradation continue des enseignements secondaires et supérieurs** du fait même de la pression exercée par l'amélioration de l'accès au primaire dans des contextes budgétaires serrés.

SCOLARISER LES FILLES

Dans le monde, 55 % des 75 millions d'enfants qui n'ont pas accès à l'école sont des filles, 75 % des analphabètes sont des femmes.



Le phénomène de sous-scolarisation des filles s'explique par un plus faible accès à l'école et aussi un plus fort taux d'abandon. En effet, les filles sont confrontées à des obstacles particuliers tout au long de leur scolarité tels que les coûts de scolarisation, les mariages précoces, les conditions de sécurité, notamment dans les transports, et les violences sexuelles. Plus largement, l'éducation des filles se heurte encore aux préjugés et aux inégalités liées à des rôles sociaux différenciés, qui les empêchent d'accéder aux mêmes opportunités que les garçons.

L'accès à l'éducation des filles est un élément clé de leur émancipation et du développement de leur pays. Les études ont montré l'impact de la scolarisation des filles sur l'accès à la santé, notamment maternelle, le recul des mariages précoces et la croissance économique.



Nos objectifs prioritaires

Contribuer à relever les défis de l'Éducation pour tous

Cet engagement pris dans le cadre des OMD suppose un effort majeur en faveur du recrutement et de la formation d'enseignants pour faire face à la croissance d'effectifs et d'actions destinées à rendre l'école accessible à tous. L'utilisation des nouvelles technologies est un outil particulièrement efficace, notamment pour la formation des maîtres. Pour la réalisation de cet objectif doivent être mis à contribution les ressources issues de la remise de dettes bilatérales, la recherche de sources de financements innovants dans le cadre des contrats de désendettement et de développement, les subventions ciblées, les prêts de l'AFD, la participation à l'initiative Fast Track, la coopération décentralisée et l'appui aux ONG.

Réorganiser le postprimaire en diversifiant les voies d'éducation et de formation

Il s'agit d'accompagner chaque niveau d'enseignement général d'un prolongement professionnel : primaire (qui

reste encore aujourd'hui en Afrique subsaharienne la réalité du niveau de sortie de la majorité d'une classe d'âge), secondaire et supérieur (professionnalisation des filières). Afin de renforcer la pertinence des formations professionnelles et de favoriser l'insertion, il est par ailleurs essentiel que des dispositifs de certification de ces formations soient mis en place avec les acteurs économiques, du secteur formel comme du secteur informel.

Appuyer l'amélioration de la qualité de l'enseignement, notamment en renforçant la formation des enseignants

La coopération française doit tenir compte des évolutions considérables intervenues dans les modalités et les niveaux de recrutement des enseignants, conséquence de la forte croissance des effectifs et des contraintes budgétaires. Un nouvel équilibre entre niveau d'études, formation initiale et formation continue, y compris dans sa dimension linguistique, doit être recherché. En outre, les enseignants doivent pouvoir disposer des outils pédagogiques qui puissent compenser une formation initiale écourtée.



Médiathèque de l'Institut Français à Port-au-Prince (Haïti) avant le séisme du 12 janvier 2010 - © MAEE/Frédéric de La Mure

Contribuer à une meilleure qualité de l'enseignement du français

La place centrale des langues et leur articulation sur un terrain donné en fonction des besoins langagiers de la population doivent être pris en compte.

Il n'existe pas en la matière de solution toute faite (chaque choix souverain, doit être rapporté au contexte particulier auquel il s'applique). Dans les pays qui ont choisi le français comme langue d'enseignement, le renforcement de la qualité de l'enseignement du français est donc essentiel à la réussite scolaire et universitaire, et, au-delà, à la durabilité et à la valorisation professionnelle des acquis. Les ressources des centres culturels français, des Alliances françaises et, le cas échéant, des établissements d'enseignement français du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) seront mis à profit pour améliorer la maîtrise du français chez les jeunes et chez les adultes.

Chaque fois que possible, des partenariats institutionnels avec les autorités nationales en charge des formations scolaires, professionnelles, techniques et supérieures, ou en charge de la lutte contre l'analphabétisme, seront mis en place tout comme avec des instances régionales ou locales, des associations

et des ONG. Des initiatives francophones dans ce domaine seront relayées par la coopération française, à l'image du projet « Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres » (IFADEM), mis en œuvre avec l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Agence universitaire de la Francophonie.

- Encourager les pays à systématiser la **mesure des acquis scolaires** et favoriser la création d'instances dédiées aux questions de qualité. Dans une perspective de rapprochement progressif des standards mondiaux, la France appuiera le développement et/ou la création de réseaux et pôles experts dédiés aux questions de qualité de l'enseignement scolaire, de la formation professionnelle ainsi que de l'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne francophone.

- **Réduire la fracture numérique** en intervenant en matière de formation des enseignants et d'équipement des écoles en Afrique.

L'OFFRE FRANÇAISE EN COOPÉRATION LINGUISTIQUE ET ÉDUCATIVE DU CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES (CIEP)

Établissement public du ministère de l'Éducation nationale et de celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le CIEP associe différents métiers – l'expertise, la formation, l'évaluation – en réponse aux besoins des pays cibles, aux orientations des bailleurs, en liaison avec un réseau de partenaires et dans le cadre fixé par la politique extérieure de la France.

Il propose une offre intégrée et met en œuvre, en tant qu'opérateur, une réponse française pour la coopération linguistique, éducative, l'évaluation et les certifications, la reconnaissance des diplômes... Dans le secteur de l'éducation, il intervient dans l'éducation de base, l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur, et contribue au renforcement de la qualité de l'enseignement du français.

Adossé au système éducatif français et à l'enseignement supérieur, il dispose d'une expertise propre et d'un vivier d'experts extérieurs de haut niveau. Lieu de débats sur les questions éducatives, il contribue à la réflexion sur la qualité de l'enseignement.

Les projets auxquels il participe, les études qu'il mène, les missions qu'il conduit contribuent à accompagner les politiques publiques des pays partenaires, en coordination avec le MAEE.



Centre international d'études pédagogiques à Sèvres (Hauts-de-Seine) - © CIEP



Des modes d'intervention qui privilégient le renforcement des capacités nationales et le travail en partenariat

Renforcer les capacités nationales et les partenariats

Le renforcement des capacités est au cœur de l'amélioration de la gouvernance des systèmes d'éducation et de formation. La coopération française intervient à trois niveaux :

- **renforcer la capacité à piloter le changement** en aidant à construire des consensus sur les objectifs des réformes à entreprendre et en appuyant la mise en place de dispositifs adéquats de réforme des systèmes éducatifs tant au niveau central que décentralisé ;
- **soutenir la conception et la mise en œuvre des instruments adaptés à une gouvernance renouvelée** des systèmes d'éducation et de formation, ouverte à l'ensemble des partenaires nationaux : création/adaptation d'un cadre législatif et réglementaire ; production de normes concernant les contextes et conditions d'enseignement ; amélioration des systèmes d'enca-

drement, d'évaluation et d'inspection ; délégation de gestion aux collectivités territoriales ; renforcement des outils de gestion pédagogique ; fonds de financement de la formation professionnelle et certifications professionnelles ;

- **appuyer le renforcement des capacités de gestion des systèmes** aux niveaux central et local en soutenant la culture de l'évaluation pour permettre un pilotage par les indicateurs de résultats.

Le renforcement des capacités institutionnelles suppose impérativement l'enrichissement du dialogue et des échanges entre toutes les parties prenantes. La France se montre particulièrement attentive au soutien à apporter aux instances favorisant, à tous les niveaux du secteur de l'éducation, la concertation et la coopération entre les autorités publiques (nationales, régionales et locales) en charge de l'éducation et les collectivités territoriales, les communautés, les parents, les ONG, les partenaires économiques et sociaux et les organismes de recherche.



École française, centre culturel (Tbilissi, Géorgie) - © MAEE/Frédéric de La Mure

Travailler en partenariat

Le partenariat bilatéral avec les pays du Sud bénéficiaires de l'aide française dans le domaine de l'éducation et de la formation s'inscrit de plus en plus dans le cadre d'un partenariat international qui s'est fortement organisé et structuré autour de valeurs et de principes (Déclaration de Paris, Agenda d'Accra) destinés à accroître l'efficacité de l'aide et pour la promotion desquels la France a joué un rôle moteur. Le rôle proactif de la coopération française s'exerce sous trois dimensions.

Sur le plan des partenariats internationaux dans le secteur de l'éducation

● La France entend participer activement à toutes les instances compétentes sur ce sujet, que ce soit au titre de bailleurs de fonds ou au titre de son expertise ; au sein de l'initiative Fast-Track, la France continuera à plaider et à agir pour que l'essentiel des financements internationaux pour l'éducation renforce les politiques sectorielles des États en fonction des conditions spécifiques des pays.

● Localement, la France continuera à jouer un rôle moteur dans l'harmonisation des pratiques des bailleurs de fonds via la mise en place de cadres de concertation et favorisera une division du travail entre les partenaires de l'Union européenne, les délégations de la Commission européenne et au-delà, contribuera à une meilleure gestion déléguée de crédits.

Sur le plan de ses soutiens auprès d'organismes multilatéraux

La France renforcera son apport humain et financier dans plusieurs programmes et projets multilatéraux qu'elle a initiés ou qu'elle prévoit de développer dans les domaines de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur (nécessité en Afrique de mise en place de plate-formes de collaboration entre les acteurs de ces secteurs et leurs partenaires).

Sur le plan bilatéral

La coopération française cherchera, dans le strict respect du principe de déliement de l'aide française, à mobiliser plus largement l'expertise des acteurs français et à développer, chaque fois que possible, un



Étudiants de l'École supérieure algérienne des affaires (Alger) - © MAEE/Frédéric de La Mure



véritable partenariat avec les pays bénéficiaires. Cinq catégories de partenaires sont concernées :

- **les administrations publiques et les établissements scolaires** directement impliqués dans l'éducation et la formation au niveau central, régional et local (pour les ministères techniques, le CIEP se voit reconnaître un rôle d'ensemblier) ;
- **les établissements d'enseignement supérieur et de recherche**, qui ont des relations souvent anciennes avec ceux des pays du Sud ;
- **les ONG** dont l'implication sur le terrain et la proximité qui en résulte avec des acteurs locaux apportent une complémentarité avec les autres sources d'expertise ;
- **les partenaires sociaux français** – organisations syndicales et patronales – font bénéficier les projets de leurs liens avec leurs homologues et de leurs acquis en matière de dialogue social dans le domaine de la formation professionnelle ;
- **les collectivités territoriales**, qui disposent d'une expertise liée aux actions qu'elles conduisent dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- **les bureaux d'étude et experts indépendants**, pour aider au développement, à la structuration et au référencement normé d'une offre française privée et compétitive dans le secteur.

Concentrer géographiquement l'aide française

Comme dans tous les secteurs, la nécessité d'une plus grande concentration géographique de l'aide et d'un choix mieux adapté des instruments et des formes de l'aide découle très directement du récent examen du Comité d'aide au développement par les pairs (OCDE 2008). Cette recommandation est en phase avec les orientations définies par le président de la République et s'inscrit dans les conclusions du Comité interministériel de la Coopération internationale et du développement du 5 juin 2009.

La stratégie Éducation – Formation – Insertion se concentrera sur les deux premières catégories.

Les pays pauvres prioritaires

Essentiellement d'Afrique subsaharienne francophones, qui entretiennent avec la France des liens privilégiés (Bénin, Burkina Faso, Comores, Ghana, Guinée Conakry, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo).

UN PROJET EN GUINÉE (2002-2008)

Une subvention de 6,5 M€, accordée en 2002, concernait trois préfectures du nord du pays sélectionnées parmi les moins avancées dans le processus de scolarisation au primaire. Le projet s'est achevé en juin 2008.

Il a permis, dans des conditions difficiles (zones montagneuses isolées jusqu'alors délaissées par les partenaires), la construction de 180 classes, la réhabilitation de 29 autres, l'équipement en mobilier scolaire de 210 classes, la réalisation de 59 bureaux magasins, de 59 blocs d'hygiène et de 37 points d'eau. Le projet a également financé les nouveaux bâtiments des 3 directions préfectorales, la formation continue des enseignants et du personnel encadrant, des dotations de fonctionnement additionnelles des services, adossées à des objectifs de supervision, la mise en place d'un outil de carte scolaire et la réalisation de 3 enquêtes annuelles d'évaluation des apprentissages. Enfin, le projet a contribué à la formation des membres des collectivités et des associations de parents d'élèves impliqués dans la gestion des écoles, et a permis la mise en place de 6 centres d'insertion



des jeunes, de 658 projets d'écoles et la dotation en matériels didactiques de 700 écoles. L'ONG Aide et Action a assuré la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet et a participé à son financement. En fin de projet, les statistiques scolaires des trois départements montraient une très forte augmentation du taux brut de scolarisation, une amélioration des taux d'achèvement et la progression des résultats aux tests d'apprentissage.

Les pays à revenu intermédiaire

Entretien des relations privilégiées avec la France, essentiellement des pays à revenu intermédiaire d'Afrique, où l'aide française visera essentiellement au soutien à la croissance économique, à la promotion de la diversité culturelle, à la formation des élites, à l'appui à la gouvernance et à des projets de co-développement.

LE VOLET ÉDUCATIF DU C2D AU CAMEROUN (DEPUIS 2007)

Au Cameroun, 40 M€ ont été octroyés au secteur de l'éducation en mai 2007 dans le cadre du C2D signé avec ce pays. Cela correspond principalement à une aide budgétaire décroissante sur cinq ans, adossée à la mise en œuvre

de la politique de stabilisation du statut des maîtres vacataires et des maîtres jusqu'alors pris en charge par les parents.

À la fin 2009, les deux tiers du concours ont été versés suite au constat du bon déroulement de la politique visée. Au total, à ce jour, 30 600 enseignants ont accédé au statut de catégorie 8 de la fonction publique (soit 60 % des enseignants du primaire). Les audits montrent un bon respect général des procédures, l'amélioration de la répartition géographique des enseignants (réduction de l'aléa de 45 en 2005 à 37 en 2009), la satisfaction des enseignants, mais également celle des encadreurs pédagogiques et des parents d'élèves. Le fonds catalytique de l'initiative Fast-Track a également permis de soutenir cette réforme (à hauteur de 39 M€).



République démocratique du Congo - © Nicolas Teindas



HUIT ENGAGEMENTS

Engagement 1

S'engager, dans les instances internationales (les réunions de haut niveau G8, G20) et auprès de la société civile, à poursuivre le plaidoyer en faveur de l'éducation au service du développement. En 2010, la France sera particulièrement mobilisée avec la Grande-Bretagne dans le cadre de la campagne pour l'éducation liée à la Coupe du monde de football, et, au-delà, pour optimiser les effets de cette mobilisation.

Engagement 2

Renforcer le partenariat franco-britannique et l'élargir en l'incluant notamment dans une dynamique européenne.

Engagement 3

Recentrer nos efforts sur les pays les plus en retard (en particulier les PMA (pays les moins avancés) d'Afrique francophone), en utilisant notamment les atouts du numérique éducatif pour une meilleure qualité des formations.

Engagement 4

Réaffirmer l'engagement de la France dans l'initiative Fast Track, et explorer les pistes de financements innovants pour l'éducation.

Engagement 5

Promouvoir l'objectif d'égalité hommes-femmes dans l'éducation en combinant une approche transversale et des actions spécifiques.

Engagement 6

Poursuivre résolument notre action en faveur du renforcement des politiques sectorielles des États, qui prennent en compte l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation et de la formation.

Engagement 7

Soutenir les centres français d'expertise en éducation et en français langue étrangère, et appuyer la création de dispositifs de certification en matière de formation professionnelle, notamment vis-à-vis du secteur informel.

Engagement 8

Renforcer l'assistance technique française dans les instances internationales (UNESCO, BIT, UNICEF, Union européenne, Union africaine, Banque mondiale) et appuyer la structuration d'une expertise française tant publique que privée.



Campus de l'université de Ouagadougou (Burkina Faso). Révisions en plein air - © IRD/Rival

DGM/Direction générale des biens publics mondiaux
Sous-direction de la santé et du développement



Florence Veber,
*Sous-directrice de la santé
et du développement humain*



Laurence Tubiana,
*Directrice des biens publics
mondiaux*

© Peter Allen / Inerlinks Image

Le ministère des Affaires étrangères et européennes et la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Les missions du ministère des Affaires étrangères et européennes sont :

- la synthèse et la mise en perspective de l'information sur la conjoncture internationale ainsi que la préparation des décisions de politique étrangère des autorités françaises,
- la conception de la politique extérieure de la France,
- la coordination des relations internationales de la France,
- la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La mise en place de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) en avril 2009 dans le cadre de la réforme du MAEE voulue par Bernard Kouchner, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux, qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAEE entend, avec la DGM, mettre l'accent sur le nécessaire traitement des enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec davantage d'ouverture sur l'extérieur, d'anticipation, d'interministériel, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne.



Ministère des Affaires étrangères et européennes
Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

27 rue de la Convention
CS91533 - 75732 Paris Cedex 15

www.diplomatie.gouv.fr